



mon employeur me bloque auprès d'un autre

Par **interim man**, le **09/07/2011** à **11:16**

Bonjour, je travaille en intérim pour le client X depuis plus de 32 mois. Ayant trouvé une autre mission avec calendrier (salaire nettement plus élevé), j'ai donc appelé mon agence d'intérim pour rompre mon contrat et ainsi être libre auprès d'une autre agence et de son client Y. Le problème est que le client X n'ayant pas apprécié a appelé le client Y pour empêcher mon embauche, prétextant que j'étais encore en contrat avec lui. Est-ce légal?

Par **Paul PERUISSET**, le **09/07/2011** à **11:31**

Bonjour,

Ce qui est illégal c'est de rompre un contrat d'intérim en dehors des cas prévus par la loi.

Le client X (quin'est pas votre employeur devait rester en dehors de ce problème).

Cordialement,
Paul PÉRUISSET